

Prêts à traquer les incivilités des habitants de votre commune ?

Dossier réalisé par Louise Vanderkelen

Le contexte

Le ministre wallon de l'Environnement, Carlo Di Antonio (CDH), travaille à créer des postes d'agents constatateurs. Ces citoyens qui auraient prêté serment et suivi une formation pourraient, en duo avec un agent communal, traquer les petites incivilités environnementales des habitants de leur commune contre une rémunération. Le feriez-vous ? Vous étiez près de 350 à répondre à la question sur lalibre.be. **C'est non** pour une grande majorité d'entre vous (**62,5%**) à cause des dérives totalitaires. Un peu plus d'un tiers d'entre vous sont d'abord sensibles aux avantages environnementaux.

■ Le ministre Carlo Di Antonio souhaiterait créer le poste "d'agent constatateur".

■ Un citoyen, après une formation, pourrait chasser les comportements déplacés de ses pairs.

■ De quoi je me mêle ? Ou bravo pour l'implication ? Sondés sur LaLibre.be, peu d'entre vous sont partants.

Imaginez-vous dresser un procès-verbal à un habitant de votre commune car il ne fait pas le tri de ses déchets, parce qu'il vient de jeter un mégot à terre sous vos yeux ou parce qu'il est en train de déverser un produit toxique dans l'étang d'à côté ?

Le ministre wallon de l'Environnement, Carlo Di Antonio (CDH), est en train de finaliser un décret qu'il a mis sur la table en novembre 2016 et qui permettrait de créer des postes d'"agents constatateurs". Après avoir suivi une formation et avoir prêté serment, chaque citoyen pourra, accompagné d'un agent communal, arpenter les rues de sa commune et traquer les incivilités environnementales de ses habitants. Il aura le pouvoir de dresser des procès-verbaux. L'objectif avancé par le ministre wallon de l'Environnement est d'augmenter les moyens humains affectés à la propreté publique dès 2019.

Pour éviter toute forme de délation, il reviendra à l'agent communal de signer chaque PV et au sanctionneur de délivrer les montants des amendes aux citoyens qui ont commis les infractions. C'est le principe du pollueur-payeur.

Pour éviter les tensions et règlements de compte entre membres d'un même voisinage, le citoyen constatateur ne pourra agir dans son quartier. En échange de ses prestations, il percevra un défraiement de maximum 33,36 euros par jour de la part de sa commune, et ce, sur base du statut de la loi sur le volontariat.

4 500 tonnes de déchets sauvages par an

La saleté représente un vrai problème. En Wallonie, chaque année, un peu moins de 4 500 tonnes de déchets sauvages sont jetés sur les trottoirs et dans la nature.

Le ministre Di Antonio n'est évidemment pas le premier à vouloir faire quelque chose. Ainsi, pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets ménagers, quelques communes et villes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont-elles, depuis 2016, lancé des campagnes de communication pour rappeler les montants des amendes administratives à leurs citoyens. Ainsi, la facture est de 150 euros en cas d'incinération d'objets ménagers en plein air ou d'abandon de sacs-poubelle, 50 euros en cas de déjection canine et 100 euros pour tout abandon de mégot, canette ou chewing-gum.

Autre exemple : les communes de Waremme et de Forest ont décidé d'aller plus loin pour préserver l'environnement en installant des caméras mobiles de type gibier, autour des sites où les dépôts clandestins sont fréquents, comme les bulles à verre par exemple.

Un projet qui divise, tant en Wallonie qu'à Bruxelles

La dernière idée du ministre Di Antonio est diversement perçue. Mettre en place des agents constatateurs, prêts à épier, tracer et fliquer les

incivilités semble plaire au bourgmestre de Koekelberg. Philippe Pivin (MR) souhaite en effet amender la loi sur les sanctions administratives communales pour permettre à des citoyens de constater des infractions. Comme dans le projet du ministre Di Antonio, les habitants de Koekelberg devraient d'abord être formés et assermentés mais aussi répondre aux mêmes règles que celles appliquées aux actuels agents communaux constatateurs : avoir au moins 18 ans, fournir un extrait de casier judiciaire, disposer au minimum d'un certificat d'enseignement secondaire supérieur.

Mais l'idée de mettre en place des agents constatateurs a également de nombreux opposants à travers le pays. En Wallonie, le MR, pourtant partenaire de majorité du parti du ministre Di Antonio (CDH), n'est pas favorable au projet. En séance plénière du parlement wallon, le mercredi 24 janvier dernier, le réformateur

Olivier Maroy s'est demandé si des *"balises seront mises pour que certains, qui se sentiraient investis de super-pouvoirs, ne se comportent pas comme des cow-boys ?"* Dans l'opposition, la députée socialiste Virginie Gonzalez (PS) a déclaré : *"Ce n'est pas au citoyen lambda d'endosser un tel rôle répressif, qui est une fonction régaliennne dévolue à l'autorité."*

A Bruxelles, Emmanuel De Bock, chef de groupe Défi au parlement bruxellois, va dans ce même sens. *"On est en train de construire une société de la sanction basée sur la délation, sans la moindre garantie d'un traitement égalitaire et impartial. C'est courir le risque de voir se développer une pseudo-justice expéditive."*

Le projet polémique du ministre Di Antonio sera soumis "rapidement" au parlement wallon. Des citoyens pour relever les incivilités, qu'en pensez-vous ? Nous vous avons posé la question sur LaLibre.be (voir témoignages ci-contre) et vous n'êtes pas franchement emballés...

En Wallonie,
chaque année,
un peu moins
de 4 500 tonnes
de déchets
sauvages
sont jetés sur les
trottoirs et dans
la nature.

QUELQUES-UNS DE VOS TÉMOIGNAGES RECUEILLIS SUR LALIBRE.BE

Céline, 57 ans

Non

Je crains les dérives. J'ai une profonde aversion pour tout ce qui se rapproche de la délation. En ce qui concerne les incivilités, je suis pourtant écœurée par le comportement de certains de mes concitoyens : détritrus, crachats, excréments de chiens, etc. J'ai choisi de lutter contre cela à ma façon : j'aborde directement les personnes qui se comportent de manière incivique devant moi et je leur demande de rectifier leur attitude... au risque de me faire insulter.

Alexis, 50 ans

Non

La délation a déjà beaucoup trop de place dans la société belge. Instaurer ce genre de pratique participe à l'abolition de la séparation des pouvoirs. Cette dernière est déjà sérieusement mise à mal dans notre pays, l'exécutif étant bien plus puissant que le législatif et le judiciaire. La délation ne fait que renforcer le pouvoir exécutif en instaurant un statut de "justicier" en herbe, souvent mal utilisé.

Bernard, 50 ans

Non

C'est la porte ouverte à l'abus de pouvoir ordinaire. Il est frappant de voir comment le citoyen, dès qu'il a le sentiment de disposer d'un peu de pouvoir, est immédiatement tenté d'en abuser...

Emmanuel, 44 ans

Oui

Comme il s'agit de citoyens qui auront prêté serment, je ne vois pas plus de risque de dérive qu'avec un agent de police. De plus, la sanction se ferait en présence d'un agent communal, on peut donc imaginer qu'il y aurait une "validation" par une autorité.

Jean-Louis, 62 ans

Non

Tel que ce projet est présenté, les risques de dérives sont quasiment nuls tant que "l'assistant constatateur" ne sanctionne pas et n'opère pas dans son quartier. En revanche, le risque sera certainement décuplé si le projet prévoit de faire signaler des incivilités par des voisins.

Bertrand, 27 ans

Non

Je ne sais pas si ce projet inciterait à la délation mais il serait dangereux pour la démocratie. Qui rédigera les PV ? Et avec quelle formation ? Cette personne sera-t-elle assermentée ? Comment être sûr qu'il n'y aura pas de dérives ? Pour moi, il est dangereux "d'armer" la population.

Albert, 24 ans

Oui

On risque peut-être des dérives mais comme dans n'importe quels projets. Il y aura toujours l'une ou l'autre personne qui sera là pour ennuyer le monde... Mais l'avantage, il est important : des gens plus responsables, plus soucieux de leur environnement, de leur commune.

Edwin, 55 ans

Oui

Avantage : les gens y regarderont à deux fois avant de jeter parce qu'il peut toujours y avoir quelqu'un derrière une fenêtre.